

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le 02/06/2026  
ID : 057-200078798-20260511-ARRETEDELEG-AI

# SYNDICAT MIXTE DE RUISSEAUX DU HAUT CHEMIN

16 A RUE DU 10 JUIN  
57640 CHARLY ORADOUR

D'ARRETE N°1/2026  
En date du 11 MAI 2026

## ARRETE DE DELEGATION AUX VICE PRESIDENTS

La Présidente du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin

Vu le code général des collectivités territoriales qui confère le pouvoir au Président d'un syndicat mixte de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-Présidents,  
Vu la délibération du conseil syndical du 09 mai 2026 fixant à 2 le nombre de Vice-Président,  
Vu la délibération du conseil syndical du 09 mai 2026 pour l'élection du Président  
Vu la délibération du conseil syndical du 09 mai 2026 pour l'élection des Vice-Présidents  
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux Vice-Présidents

### ARRETE

#### A) Dans le domaine des finances :

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale et du service des finances syndicales il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Jean-Louis BALLARINI, 1er Vice-Président,

#### Article 1<sup>er</sup> :

En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Louis BALLARINI, 1<sup>er</sup> Vice-Président est délégué aux affaires financières et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.

#### Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Louis BALLARINI, 1er Vice-Président, à l'effet de signer les documents concernant les finances syndicales : titres de recette, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs, signature électronique des flux comptables.

Par cette délégation Monsieur Jean-Louis BALLARINI, 1er Vice-Président pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous les certificats et signer tous les documents administratifs relatifs au service syndical chargé des finances et de la comptabilité.

## **B) Dans un autre domaine de la vie syndicale**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Par cette délégation Monsieur Jean-Louis BALLARINI, 1er Vice-Président et Monsieur Florent PIERRON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président pourront d'autre part :

- réaliser et signer la délivrance des expéditions du registre des délibérations et arrêtés,
- réaliser et signer la certification matérielle et conforme des documents présentés à cet effet et dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT,
- dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- Intervenir dans le domaine technique concernant la surveillance et l'entretien des ruisseaux de l'ensemble des Bassins Versants.

La copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet, ainsi qu'une expédition à Monsieur le trésorier.

A Charly-Oradour

Le 11/05/2026

La Présidente,  
Delphine BERGER






# SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

## ELECTION DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

09/05/2026

### SIGNATURES DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

NOM et Prénom	FONCTION	SIGNATURE
BERGER Delphine	PRESIDENTE	
BALLARIN Jean-Louis	1ERE VICE-PRESIDENT	
PIERRON Florent	2ème VICE-PRESIDENT	

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 057-200078798-20260511-ARRETEDELEG-AI